

# BAC PRO EIE

## Equipement et Installations Electriques

*Electrotechnique, automatisme, techniques industrielles...*

**24 mois dont 14 mois en entreprise**

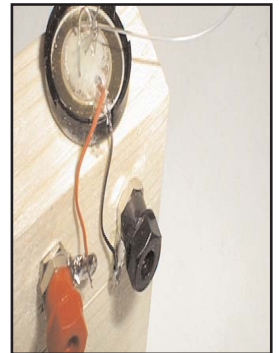
### Le métier

Le technicien en installations électriques exerce des activités centrées sur la distribution et l'utilisation de l'énergie électrique en relation avec la production de biens d'équipements industriels et la réalisation d'installations.

Ce technicien devra être capable de :

- comprendre le schéma électrique d'ensemble d'une installation automatisée gérée par un automate programmable
- diagnostiquer la partie défectueuse
- procéder à son échange ou à sa réparation
- identifier les composants électroniques élémentaires

- utiliser les points test
- réaliser un programme simple sur automate programmable
- effectuer des corrections simples sur un programme d'automate programmable et le réinitialiser
- utiliser un grafset de niveaux 1 et 2
- résoudre des équations logiques simples
- le tout en assurant sa propre sécurité et celle de son environnement



### Public

- La formation s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un BEP technique, professionnel ou technologique ou d'un niveau 1ère scientifique ou technique. Les jeunes sortant de 3° ou en seconde, peuvent préparer ce diplôme en 3 ans (nous consulter).
- Salariés d'entreprise ou demandeurs d'emploi longue durée avec expérience professionnelle dans le domaine concerné.

### Alternance

La pédagogie est organisée en alternance. Des phases en entreprise et en centre de formation se succèdent pour intégrer la formation et acquérir les savoirs liés à l'exercice du métier.

### Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation. Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

### Validation

La formation est validée par un Baccalauréat Professionnel en équipement et installation électrique délivré par l'Education Nationale. Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

### Programme

- Electrotechnique, automatisme
- Mise en service de systèmes
- Modes d'intervention
- Sciences et techniques industrielles
- Communication, Français
- Anglais
- Sciences physiques
- Mathématiques, gestion
- Education artistique - arts appliqués
- Connaissance du monde contemporain
- Education physique et sportive

### Le contrat d'apprentissage

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir

une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprentissage est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.

**Votre contact : Etienne CHARDIN au 03 86 34 36 42**

**AFPI-CFAI - 6 route de Monéteau - BP 303 - 89005 Auxerre cedex**

**Site d'Avallon (89200) : Chemin du halage - Email : avallon@lamaisondelentreprise.com**

**www.lamaisondelentreprise.com - Tél : 03 86 34 36 42 - Fax : 03 86 31 64 07**